



CENTRE HOSPITALIER ARIEGE-COUSERANS
BP 60111 – 09201 SAINT-GIRONS C
EDEX

DECISION N° 45 - 2023

**Portant délégation de signature à Madame Patricia FERNANDEZ,
Adjoint administratif, des récépissés de réception des notifications
d'ordonnances du juge des libertés et de la détention.**

**Le Directeur du Centre Hospitalier Ariège Couserans
et de l'Etablissement Public Médico-Social « La Vergnière » ,**

- Vu la loi « Hôpital Patients Santé Territoire » du 21 juillet 2009,
- Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,
- Vu le Code de la Santé Publique, et plus particulièrement les articles L 6143-7, L6145-16, R6143-38, R 6145-70, et D 6143-33 à 6143-35,
- Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu l'organigramme en vigueur au 16 août 2023,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 juillet 2023 détachant Monsieur Olivier PONTIÈS dans l'emploi fonctionnel de Directeur du Centre Hospitalier Ariège Couserans et de l'Etablissement Public Médico-Social « La Vergnière » à compter du 16 août 2023,
- Vu le procès-verbal du 16 août 2023, installant Monsieur Olivier PONTIÈS dans ses fonctions à la même date,
- Vu le contrat de travail en date du 2 mai 2023 recrutant Madame Patricia FERNANDEZ en qualité d'Adjoint Administratif,

Considérant le pouvoir d'organisation du directeur chef d'établissement visé à l'article 1^{er} du décret n°2005-921 du 2 août 2005,

DECIDE

Article 1

Madame Patricia FERNANDEZ, Adjoint Administratif au bureau des entrées, chargée de l'administration des soins sans consentements, dispose d'une délégation de signature des « récépissés de réception des notifications d'ordonnances du juge des libertés et de la détention » lors des audiences réalisées au Centre Hospitalier Ariège-Couserans.

Vu, Madame Patricia FERNANDEZ,



Fernandez Patricia .

Fait à Saint-Lizier, le 27 octobre 2023

Olivier PONTIÈS
Directeur

